

TOULOUSE  
CAPITOLE  
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

*IMPOSSIBLE RECOURS CONTRE UN ACTE DESORMAIS SANS OBJET*

MATHIEU TOUZEIL-DIVINA

Référence de publication : Touzeil-Divina, Mathieu (2017) [CE, 20 mars 2017, CONFEDERATION DES JEUNES CHERCHEURS & ALII \(393756\)](#) : « *Impossible recours contre un acte désormais sans objet* ». La Semaine Juridique. Administrations et collectivités territoriales (JCP A) (13).

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,  
contacter [portail-publi@ut-capitole.fr](mailto:portail-publi@ut-capitole.fr)

# **IMPOSSIBLE RECOURS CONTRE UN ACTE DESORMAIS SANS OBJET**

CE, 20 mars 2017, n° 393756, Confédération des jeunes chercheurs et a. : JurisData  
n° 2017-005221

Plusieurs requérants, dont la confédération des jeunes chercheurs (CJC) ont demandé l'annulation en excès de pouvoir de l'arrêté du 24 mars 2015 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). Cet acte, effectivement susceptible de recours contentieux puisque détachable des opérations électorales, avait été pris afin d'organiser l'élection du 28 mai 2015 sur le fondement de l'article D. 232-13 du Code de l'éducation. Toutefois, souligne le Conseil d'État, les dispositions contestées par les requérants ne revêtaient pas un caractère permanent mais étaient au contraire spécifiques à l'organisation seule de l'élection future (à propos de la formation et de la publication des listes électorales). Or, en contestant le 11 juin 2015, c'est-à-dire après la proclamation des résultats de l'élection passée, ces dispositions non permanentes et devenues sans objet, la requête elle-même en est devenue irrecevable.